

Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

ST/PR/ME

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Arrêté n°2025_139
Feuillet n°148

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

VU, les commissions de sécurité et d'occupation du domaine public des 12 septembre 2024 et 12 décembre 2024,

CONSIDERANT, la nécessité d'apporter un additif à l'article 24 de l'arrêté municipal n° 2015-016 en date du 26 janvier 2015 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules de la commune de Wimereux,

CONSIDERANT, la nécessité de modifier la circulation rue Camille Saint Saëns afin de faciliter et d'éviter les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} : Rue Camille Saint Saëns

Des panneaux STOP seront implantés rue Camille Saint Saëns à l'intersection formée avec la rue André Messenger.

Les véhicules venant de la rue Camille Saint Saëns devront marquer un temps d'arrêt de sécurité et céder le passage aux véhicules venant de la rue André Messenger.

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté prendront effet dès la mise en place de la signalisation nécessaire.

Article 3 : Les services techniques de la ville de Wimereux sont chargés de la mise en place de la signalisation nécessaire.

.../...

Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

Article 5 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

WIMEREUX,

Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE

VU, le D.G.S.

#signature#